



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exploitants

Question écrite n° 59224

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les prix des céréales, des oléagineux et protéagineux qui ne cessent de baisser. Aujourd'hui, de nombreux producteurs vendent leurs grains en-dessous de leur coût de revient et, dans toutes les régions de France, le mécontentement s'installe. En conséquence, il lui demande quelles mesures urgentes peuvent être envisagées afin d'apaiser les inquiétudes de la profession.

Texte de la réponse

Par suite de disponibilités mondiales abondantes, les grandes cultures, notamment les céréales, connaissent actuellement un mouvement de prix bas. Cette situation contraste avec les niveaux très élevés des trois campagnes précédentes, tout particulièrement de 2007-2008, qui ont permis aux céréaliculteurs d'améliorer leur situation financière et d'être mieux à même de résister aux fluctuations de prix selon les années. Les prix des céréales en France s'ajustent en partie sur ceux des principaux acteurs du marché mondial : notre pays exporte environ la moitié de sa production et ne peut ignorer la concurrence. Dans ces conditions, la parité entre l'euro et le dollar, particulièrement défavorable aujourd'hui aux marchandises communautaires, tire les prix vers le bas. Pour faire face à cette situation, des mécanismes de garanties de prix pour les céréales existent. Ils restent disponibles pour la campagne 2009-2010, permettant aux collecteurs d'écouler leur production au prix minimum de 101,31 euros par tonne. À compter de la campagne 2010-2011, ces mécanismes s'appliqueront au moyen d'un dispositif de filet de sécurité basé sur le blé tendre, principale céréale de l'Union européenne, qui joue le rôle de prix directeur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59224

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9129

Réponse publiée le : 10 novembre 2009, page 10611